

Les personnes du quatrième âge ont deux besoins prioritaires :

- Conserver leur domicile : **Les 3 COLONNES** leur apporte la garantie **ABSOLUE** de conserver l'usage et la jouissance de leur logement jusqu'au départ occasionné par la perte d'autonomie ou le décès.
- Subvenir à leurs charges quotidiennes et pallier le surcoût de l'aide à domicile et à la personne :
Les 3 COLONNES leur verse une **RENTE VIAGÈRE** très peu fiscalisée et 100 % réversible.



Vieillir et bien vivre chez soi

Accélérer et financer les travaux d'adaptation :

- en accessibilité
- en mobilité
- confort énergétique (chaud et froid)

Accéder au service à la personne et auxiliaire de vie :

- sélection de professionnels
- assistance et guide des prestataires



J'ai choisi ma banque
CREDIT COOPERATIF

**Banque
partenaire
et dépositaire**

*La banque qui permet d'être acteur
d'une économie plus humaine*

FINANCEUR SOLIDAIRE

Les parts et les titres participatifs ouvrent droit à la réduction d'impôt sur le revenu (18%) et d'impôt sur la fortune (50%).

Votre épargne est investie dans de l'immobilier occupé par des personnes du Grand Age, protégeant ainsi de l'inflation votre capital.



Design Graphic : www.blue-down.com - 06 09 78 12 65

Le parc immobilier détenu par la coopérative garanti et valorise le capital investi. La rotation du parc entraîne une mutuelle intergénérationnelle

Deux façons de participer à cette action solidaire et à cet investissement d'avenir.

Votre épargne placée en :

Souscription de parts et devenez financeur solidaire :
Réduction d'impôt ou d'ISF

Souscription de titres participatifs :
**Réduction ISF
Rémunération fixe + variable**

COOPÉRATIVE DE VIAGER MUTUALISÉ

la coopérative collecte, mutualise et achète des biens en viagers occupés

Les 3 COLONNES paye au crédientier bénéficiaire un bouquet non imposé et une rente mensuelle à vie